



COMMUNIQUÉ de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

26 JUIN: JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC DE DROGUES

L'OEDT publie une œuvre majeure sur le cannabis

(**EMBARGO 00:01 CET** 26.06.2008, LISBONNE) Qu'il soit fumé, ingéré, absorbé — ou simplement l'objet de conversations — le cannabis semble susciter un très grand intérêt. Selon les estimations, un Européen adulte sur cinq y a goûté au cours de sa vie. Plus de 13 millions d'Européens en ont consommé au cours du dernier mois. Au niveau mondial, ce sont près de 50 000 tonnes d'herbe ou de résine de cannabis qui sont produites pour la consommation chaque année. Il n'est dès lors pas étonnant que le cannabis soit devenu un phénomène culturel controversé.

À l'occasion de la **Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues**, le cannabis est propulsé sous les feux de la rampe alors que l'**Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)** publie sa monographie scientifique la plus importante à ce jour: **Recueil sur le cannabis: questions globales et expériences locales — Perspectives sur les controverses, les traitements et les contrôles concernant le cannabis en Europe**. Dans ce document de plus de 700 pages, des experts renommés européens donnent leur point de vue éclairé sur une variété de sujets liés au cannabis et couvrant l'évolution politique, législative, économique et sociale et les divers aspects relatifs à la prévention, au traitement et aux soins de santé.

Comme l'explique **M. Wolfgang Götz, directeur de l'Observatoire**: «Alors que le cannabis est la drogue illicite la plus consommée en Europe, il peut également être un important facteur de division et animer des débats fréquents parmi les responsables politiques, les scientifiques, les chercheurs, les services de police, les professionnels et les citoyens. Il s'ensuit que le public doit faire face à un flux quotidien d'informations sur le cannabis, certaines fondées, mais certaines aussi militantes et parfois trompeuses. La monographie publiée aujourd'hui est conçue comme un ouvrage de référence destiné à inspirer la recherche, animer les débats et alimenter le processus décisionnel».

Législation du cannabis: les politiques restrictives sont de retour dans certains pays

Les lois concernant les drogues en général, ou le cannabis en particulier, ont subi des modifications considérables dans un certain nombre de pays européens ces dernières années. Ainsi, le **Portugal** a dépénalisé la consommation de drogues en 2000; au **Luxembourg**, en 2001, l'application d'amendes a remplacé la sanction d'emprisonnement en cas de condamnation pour consommation et possession de cannabis, et en 2004, le **Royaume-Uni** a refait passer le cannabis de la classe B à la classe C de drogues ⁽¹⁾. En ce qui concerne le cannabis, les États membres de l'UE appliquent un large éventail de lois et procédures avec divers degrés de sévérité.

La monographie présente les inquiétudes exprimées, notamment au niveau des Nations unies, selon lesquelles l'application de sanctions modérées en ce qui concerne le cannabis risque de compromettre les efforts généraux de lutte contre les drogues à l'échelle internationale. Elle fait également état de récents événements, dans certains pays, où la balance penche à nouveau en faveur de mesures plus restrictives (voir la section *Policies, legislation and control strategies*).

Au **Danemark**, par exemple, les personnes en possession de cannabis pour leur consommation personnelle ne recevaient qu'un avertissement depuis les années 1970 mais depuis 2004, elles doivent payer une amende

(cette même année, les autorités ont interdit la vente libre de cannabis dans les rues de la commune de Christiania, à Copenhague). Aux **Pays-Bas**, où l'adoption d'une ligne de conduite plus ferme à l'égard des *coffee shops* a fait que leur nombre s'est réduit de plus de moitié entre le milieu des années 1990 et 2004 (il est passé d'environ 1 500 à 700), le gouvernement a adopté un plan d'action visant à prévenir, entre autres, le problème de la consommation de cannabis (2004). De même, en **Italie**, une nouvelle loi adoptée en 2006 a supprimé l'ancienne distinction faite entre le cannabis et les autres drogues, au motif que toutes les drogues sont dangereuses. Et le gouvernement **britannique** a annoncé, en mai 2008, son intention de demander au Parlement de refaire passer le cannabis de la classe C à la classe B de drogues (en vertu de la loi sur l'usage abusif des drogues — *Misuse of Drugs Act 1971*).

«On constate une montée de l'inquiétude au niveau international et national», disent les spécialistes. Cette inquiétude peut être motivée par de récents rapports faisant état de souches plus fortes de cannabis végétal et de l'accroissement des demandes de traitement pour consommation de cannabis. En 2005, plus d'un quart (29%) de la totalité des nouvelles demandes de traitement concernaient le cannabis. On estime à environ 3 millions le nombre d'Européens consommant quotidiennement ou quasi quotidiennement du cannabis.

Puissance: une image mitigée

Selon les spécialistes, malgré des déclarations alarmistes tendant à prétendre le contraire, dans l'ensemble, la puissance du cannabis enregistrée n'a pas considérablement augmenté en Europe ces dernières années (voir la section *Supply and production issues*). La teneur en Δ^9 -tétra-hydrocannabinol (THC) du cannabis végétal et de la résine de cannabis importés en Europe est restée relativement stable au cours de la dernière décennie, la puissance moyenne se situant à environ 5 %.

Mais les spécialistes ajoutent que cela ne veut pas dire que la question de la puissance du cannabis ne se pose pas. Clairement, ce qui a changé depuis le début des années 1990 en Europe, c'est l'apparition de cannabis végétal de forte puissance cultivé à domicile selon des techniques intensives et présentant souvent une puissance de plus de 12 % (par exemple, la *sinsemilla*, vendue dans la rue sous le nom de *skunk* ou *nederwiet*). La *sinsemilla* domestique, généralement plus forte que le cannabis végétal importé, représente aujourd'hui environ la moitié du marché du cannabis végétal en **Irlande**, la majeure partie de ce marché aux **Pays-Bas** et sa quasi-totalité au **Royaume-Uni**.

Si les médias ont eu tendance à attirer l'attention sur le cannabis de forte puissance, la monographie publiée aujourd'hui souligne le «large éventail de puissance du cannabis» en Europe. Cette puissance peut varier en fonction des produits à base de cannabis (herbe, résine, huile), en fonction des échantillons testés et parfois même dans un même échantillon. Selon l'étude, les témoignages recueillis en Europe ne corroborent pas les déclarations généralisées selon lesquelles la puissance du cannabis est aujourd'hui au moins 10 fois supérieure à ce qu'elle était dans le passé.

Effets sur la santé: un domaine relevant d'une nouvelle science

Le cannabis a été associé à tout un éventail d'effets physiques et psychologiques néfastes à la santé et de nouvelles études élargissent régulièrement nos connaissances. Mais «il est prématuré de se prononcer péremptoirement sur un éventail d'effets à long terme de la consommation de cannabis sur la santé» disent les experts (voir la section *Health effects of cannabis use*).

Les analystes sont confrontés à plusieurs difficultés: absence d'un produit normalisé (différents types, différentes puissances), diversité des modes de consommation (narghilé, nébuliseur) et différence d'intensité et de fréquence de consommation. Par ailleurs, la consommation de cannabis s'accompagne souvent de consommation d'alcool et de tabac, si bien qu'il n'est pas facile de distinguer les effets des différentes substances. Si on ajoute à cela que cette drogue est généralement consommée par des personnes jeunes et en bonne santé et qu'on manque d'études consacrées aux consommateurs de cannabis âgés, on voit qu'il est difficile de déterminer ses effets à long terme. Néanmoins, certains problèmes de santé ont été identifiés, par exemple un rapport de cause à effet entre la consommation de cannabis et certaines maladies respiratoires.

Au-delà des risques que le cannabis peut représenter pour la santé, un certain nombre de questions plus générales se posent concernant la santé publique. Au nombre de ces dernières figurent les risques collatéraux, par exemple le rôle joué par le cannabis dans les accidents de la circulation. Ainsi, en **France**, une étude publiée en 2005 a estimé que sur une base de 6 000 accidents mortels par an sur les routes, le nombre de victimes imputable au cannabis était de 230. Des pays ont réagi au plus haut niveau aux effets néfastes que peut avoir la consommation de drogues psychoactives sur les conducteurs automobiles et beaucoup d'entre eux ont durci leurs lois, augmenté le montant des amendes à payer ou modifié leurs stratégies nationales de lutte contre ce problème.

Prévenir la consommation de cannabis

Dans l'Union européenne, selon les experts, peu de programmes de prévention visent plus spécialement la consommation de cannabis. Les efforts de prévention de la consommation de cannabis se situent dans un paysage vaste et varié et entrent dans le cadre d'activités d'information générale axées sur les comportements connexes, par exemple la consommation d'alcool et de tabac, ou sur la promotion de modes de vie sains. Selon le rapport, l'Europe s'est écartée des interventions faisant une distinction entre substances licites et illicites et se dirige vers une approche basée sur les dommages relatifs et les drogues complémentaires (voir la section *Prevention and treatment*).

Ceux qui consomment occasionnellement du cannabis et ceux qui en consomment fréquemment ou de manière intensive peuvent rencontrer des problèmes très différents nécessitant des approches de prévention variées. Selon le rapport, en Europe, la formulation des éléments de prévention de la consommation de cannabis tient de plus en plus compte de ces besoins spécifiques. Et les épidémiologistes examinent la façon dont les populations de consommateurs de cannabis sont aujourd'hui passées au crible pour identifier les gros consommateurs que leurs habitudes de consommation peuvent exposer à de plus grands risques.

Comme le souligne **M. Marcel Reimen, président de l'OEDT**: «La présente monographie insiste sur le fait que le cannabis n'est pas une substance statique et invariable, mais bien un produit dynamique dont la puissance, la prévalence et les techniques de culture évoluent. Alors que la consommation reste en grande partie occasionnelle, des signes de consommation plus intensive soulèvent des questions sur d'éventuels problèmes sanitaires et sociaux. L'OEDT et les États membres ont répondu par des initiatives visant à améliorer le suivi, dans toute l'Europe, de cette consommation intensive afin d'améliorer les connaissances et la planification des réponses».

Notes:

(¹) <http://www.homeoffice.gov.uk/drugs/drugs-law/Class-a-b-c/>
<http://www.homeoffice.gov.uk/drugs/drugs-law/cannabis-reclassification>

Recueil sur le cannabis: questions mondiales et expériences locales — Perspectives sur les controverses, les traitements et les contrôles concernant le cannabis en Europe (A cannabis reader: global issues and local experiences — Perspectives on cannabis controversies, treatment and regulation in Europe), Monographie de l'OEDT N° 8.

<http://www.emcdda.europa.eu/publications/monographs> (disponible en anglais).

Un dépliant sur cette monographie est disponible en anglais: <http://www.emcdda.europa.eu/publications/brochures>

Un résumé est disponible en 24 langues: <http://www.emcdda.europa.eu/publications/monographs/cannabis/summaries>

Ce communiqué est disponible en DE, EN, FR, PT: <http://www.emcdda.europa.eu/about/press/news-releases/2008>

EMCDDA publications database: <http://www.emcdda.europa.eu/publications>

L'OEDT marque cette journée internationale par un événement de sensibilisation au profit de la communauté diplomatique de Lisbonne et de ses partenaires auprès des autorités portugaises, événement auquel assiste le docteur Manuel Pizarro, secrétaire d'État à la Santé du Portugal. Le Bureau des Nations unies sur les drogues et la criminalité (UNODC) publiera son *Rapport mondial sur les drogues 2008* le 26 juin.